

**M.R.M.**  
**Société anonyme au capital de 43 667 813 euros**  
**Siège social : 5, avenue Kléber, 75016 Paris**  
**544 502 206 R.C.S. Paris**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**SUR SECONDE CONVOCATION**  
**DU 5 JUILLET 2016**

**PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION**

Le 5 juillet 2016 à 10 heures, les actionnaires se sont réunis sur seconde convocation en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la Société, 5 avenue Kléber, 75016 Paris, à l'effet de délibérer sur la résolution qui n'avait pu être mise aux voix lors de l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2016, le quorum n'ayant pas été atteint.

L'avis préalable de l'Assemblée générale mixte réunie sur première convocation le 2 juin 2016 a été publié au BALO du 27 avril 2016.

L'avis de convocation à l'Assemblée générale mixte réunie sur première convocation le 2 juin 2016 a été publié au BALO du 18 mai 2016 et inséré dans le journal d'annonces légales Les Petites Affiches du 18 mai 2016.

L'avis de seconde convocation a été publié au BALO du 24 juin 2016.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre en date du 18 mai 2016 sur première convocation et en date du 24 juin 2016 sur seconde convocation.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

En raison de l'absence de Monsieur François de Varenne de Fenille, Président du Conseil d'administration, l'assemblée générale élit Monsieur Jean Guitton, administrateur, en qualité de Président de la présente assemblée.

Est scrutateur de l'Assemblée le membre présent représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Monsieur Michel Prudhomme.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Madame Marine Pattin

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau sur la base des éléments recueillis par le centralisateur mandaté par la Société. Sur cette base, le bureau constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 321 547 actions sur les 17 428 692 actions ayant le droit de vote compte tenu des actionnaires exclus du droit de vote en application de la loi ainsi que des actions autodétenues.

Les 2 321 547 actions représentent 4 617 851 voix.

L'Assemblée étant réunie sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis. Elle est donc régulièrement constituée et peut, en conséquence, valablement délibérer.

MP  

Est en outre constatée la présence de :

- KPMG Audit FS I, commissaire aux comptes titulaire, représenté par Madame Delphine Marciano,

RSM Rhône-Alpes, commissaire aux comptes titulaire, est absent et excusé.

**Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des actionnaires :**

- un exemplaire des statuts de la société,
- le numéro du BALO contenant l'avis préalable à l'Assemblée générale réunie sur première convocation le 2 juin 2016,
- le numéro du BALO contenant l'avis de convocation à l'Assemblée générale réunie sur première convocation le 2 juin 2016,
- le numéro du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation à l'Assemblée générale réunie sur première convocation le 2 juin 2016,
- le numéro du BALO contenant l'avis de convocation à l'Assemblée générale réunie sur seconde convocation le 5 juillet 2016,
- une copie de la brochure de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- la copie des lettres de convocation adressées sous pli recommandé à chaque commissaire aux comptes, accompagnées des avis de réception,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote,

**Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, sont également déposés :**

- l'extrait du rapport du conseil sur le texte de la résolution,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- le texte du projet de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de commerce. L'ensemble des documents ainsi mis à leur disposition sont également déposés sur le bureau.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

**A titre ordinaire :**

- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Puis présentation est faite :

- de l'extrait du rapport du Conseil à l'Assemblée concernant la résolution,
- du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.  
Aucune question n'est posée.

MP  

Personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix.

**Quatrième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes**

Le Président rappelle à l'Assemblée que la liste des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce a été transmise aux Commissaires aux comptes en vue de l'établissement de leur rapport spécial. Il présente alors ledit rapport et les conventions qui y sont visées.

L'Assemblée Générale, connaissance prise des opérations traduites dans ce rapport, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte des conclusions de ce rapport et en approuve les termes ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que les actionnaires intéressés se sont abstenus de prendre part au vote.

VOIX POUR : 4 617 851

VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**CLÔTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Secrétaire

A blue ink signature, appearing to be 'M. Lattier', written in a cursive style.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'J. L.', written in a cursive style.A blue ink signature, appearing to be 'M. L.', written in a cursive style.

Les Scrutateurs